DÉPARTEMENT
DES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260306-2026D-058-AR
Date de télétransmission : 12/03/2026
Date de réception préfecture : 12/03/2026

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DOMAINE

Résiliation de bail rural

N° 2026-DAAJ-053

Le Maire de Saint-Jean-de-Luz,

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 12 juin 2020 par laquelle le conseil municipal l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu le bail rural signé le 13 juin 2023 avec la SARL CBA ARTOLA,

Considérant le courrier du 6 février 2026 par lequel M. Denis ARTOLA a informé la commune de sa volonté de renoncer audit bail,

DECIDE :

Article 1 - Est actée la résiliation du bail rural liant la Commune à la SARL CBA ARTOLA portant sur les parcelles BY 39, CC 7, CC 9a, CC 10b et CC 11a (140 577 m²).

Article 2 - La résiliation prend effet à la date de signature de l'acte de résiliation. Le preneur s'engage à libérer les lieux en bon état d'entretien.

Article 3 - Les obligations financières du preneur cessent à la date d'effet de la résiliation.

Article 4 – La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Pau, de Pau, 50 Cours Lyautey, 64000 PAU, dans le délai de deux mois à compter de sa notification, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé au préalable. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Saint-Jean-de-Luz, le 6 mars 2026

Mairie de St Jean de Luz (Pyrénées Atlantiques)

Jean-François IRIGOYEN
Maire de Saint-Jean-de-Luz
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Pays Basque, chargé des
mobilités durables et innovantes, ports et pêche